

PROJET DE **PAYSAGE HUMANISÉ** DES **COLLINES MONTÉRÉGIENNES**

Commentaire du **Réseau de milieux naturels protégés** dans le cadre de la démarche d'une consultation publique en vue de l'obtention du statut de **paysage humanisé** pour les **collines Montérégiennes**

Remis à la **Communauté métropolitaine de Montréal**
29 novembre 2024

À PROPOS DU RÉSEAU DE MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS



Le **Réseau de milieux naturels protégés (RMN)** encourage et soutient la conservation des milieux naturels partout au Québec. Ce réseau rallie la majorité des acteurs de la conservation en terres privées dans la province, c'est-à-dire plus de **75 organisations** qui protègent et gèrent près de **80 000 hectares** de milieux naturels emblématiques du territoire et à proximité de la population. Ce réseau soutient plus de

300 emplois directement liés à la conservation et génère l'équivalent d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à **20 millions de dollars**.

Depuis 30 ans, le RMN a contribué concrètement à l'avancement de la conservation volontaire, à la mise en place d'incitatifs fiscaux et au renforcement des compétences par une offre soutenue de formations. Le RMN maintient à jour le **Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec**, seul outil qui compile les sites protégés en terres privées dans la province.

Pour en savoir plus : rmnat.org

NOTRE MISSION

Soutenir, encourager et fédérer les intervenants de la conservation sur le territoire du Québec, dans le but d'en préserver la biodiversité pour la collectivité.

Depuis plus de 30 ans, le RMN supporte le développement de la conservation volontaire en terres privées. En 2020, nous soutenions avec intérêt la création du premier paysage humanisé au Québec, celui de L'Île-Bizard. Selon nous, il s'agit d'un outil et d'un statut important pour faire des gains significatifs en matière de protection de la biodiversité dans le sud du Québec et donc, permettant l'atteinte des objectifs du cadre mondial de Kunming à Montréal d'ici 2030.

Les collines Montérégiennes représentent une signature visuelle unique et emblématique du sud du Québec et du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Outre cet aspect paysager, celles que l'on nomme communément les Montérégiennes constituent les plus grands réservoirs de biodiversité sur le territoire de la CMM, ainsi que les habitats essentiels de nombreuses espèces menacées, tant floristiques que fauniques.

Ces collines représentent un intérêt si particulier et important que 13 de nos membres se sont regroupés pour créer une coalition spécifique : la Coalition des Montérégiennes.

Par conséquent, le Réseau de milieux naturels protégés appuie la démarche de la CMM pour la création de ce paysage humanisé et la sauvegarde de la biodiversité dans le territoire de la CMM et réitère les propos de la Coalition des Montérégiennes.

L'importance de ce paysage humanisé et les raisons de notre appui

- **Il s'agit d'un premier geste de reconnaissance tangible.** Bien que la démarche proposée ne couvre qu'une partie des Montérégiennes, le statut de paysage humanisé pour les collines situées sur le territoire de la CMM sera le premier geste tangible d'une reconnaissance de cet ensemble emblématique du sud du Québec et pourra servir de modèle à la réalisation de projets similaires ailleurs au Québec.
- **Une priorisation en faveur de la biodiversité.** Considérant que les Montérégiennes comprennent une biodiversité exceptionnelle et menacée et que dans certains cas, ces collines sont parmi les derniers massifs forestiers de superficies appréciables capables de maintenir la diversité de la flore et de la faune représentative des régions les plus méridionales du Québec, le statut de paysage humanisé, en priorisant la biodiversité, s'inscrit comme un outil de protection incontournable.
- **Une protection basée sur un engagement volontaire.** Ce statut a l'avantage de tenir compte des spécificités de chacune des collines et de se définir dans le respect des volontés et engagements des propriétaires et acteurs sur le territoire.
- **Une démarche engagée des municipalités.** L'engagement des municipalités dans la démarche et dans la mise en œuvre du plan de conservation apporte une confiance dans l'atteinte des objectifs de protection souhaités pour les Montérégiennes, notamment pour maintenir et restaurer la connectivité écologique entre les collines.

- **Un appui soutenu du gouvernement.** L'engagement financier du gouvernement pour la mise en œuvre et ses exigences quant aux suivis des actions nous apparaissent comme des éléments favorisant le succès de la démarche.

Quelques éléments à surveiller

Ainsi, si nous soutenons ce projet avec force, nous souhaitons tout de même souligner quelques éléments importants qui, selon les documents de consultation, mériteraient d'être mieux pris en compte et/ou mis en œuvre dans la réalisation de ce projet.

- **Maintenir et renforcer la connectivité écologique entre les collines.** Des milieux naturels et une biodiversité en santé nécessitent que les noyaux de conservation soient connectés entre eux.

Cet aspect nous semble absent des orientations et des objectifs présentés. Selon notre compréhension des documents présentés, le statut de paysage humanisé porte sur les collines Montérégiennes comme éléments ponctuels du territoire. Il nous apparaît indispensable d'intégrer une vision et des objectifs de connectivité entre elles et d'autres milieux naturels sur le territoire. Étant donné que la connectivité écologique va devoir être prise en compte dans le cadre des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui rentreront en vigueur dès le 1^{er} décembre 2024, il nous apparaît indispensable de considérer la connectivité entre les collines et les autres milieux naturels du territoire dans les travaux de planification à venir.

En effet, afin de maintenir la richesse écologique des Montérégiennes et in fine, atteindre les objectifs de protection de la biodiversité, il est indispensable de maintenir et de renforcer la connectivité écologique entre les collines. Toujours dans le cadre des nouvelles OGAT en vigueur dès le 1^{er} décembre 2024, les MRC devront identifier des corridors écologiques sur leur territoire. Il nous apparaît indispensable de prévoir et de planifier cette connectivité en lien avec ce projet de paysage humanisé pour renforcer la résilience de la biodiversité des collines. Il sera également important de réfléchir à la manière d'arrimer cette connectivité avec les territoires hors CMM limitrophes.

- **Étendre le statut à l'ensemble des collines Montérégiennes dans le respect des spécificités du milieu.** La reconnaissance et la protection des Montérégiennes comme ensemble unique et emblématique du Québec ne peut réellement prendre tout son sens qu'en y intégrant les 10 collines. Comme mentionné précédemment, il sera essentiel toutefois de maintenir et de renforcer la connectivité, y compris avec les collines en dehors du territoire de la CMM. Il faudra cependant s'assurer de respecter les spécificités de chaque colline et de chaque communauté concernée.
- **Répondre aux besoins d'information en continu et de sensibilisation aux avantages du statut.** Considérant que le statut de paysage humanisé est relativement nouveau au Québec et que l'île Bizard est le seul territoire bénéficiant de ce statut, des énergies et des ressources devront être déployées pour le faire mieux connaître, particulièrement auprès des élu-e-s et propriétaires des collines Montérégiennes hors du territoire de la CMM. La documentation du processus pour favoriser le

transfert d'expertise vers d'autres territoires sera un élément important pour protéger l'ensemble des Montérégiennes. Le RMN sera heureux de contribuer au rayonnement de cette initiative et de la faire rayonner au-delà des frontières de la CMM si cela est souhaité.

- **Planter une gouvernance intégrant les organismes de conservation.** Nous ne saurions trop insister sur l'importance d'inclure les organismes de conservation dans les structures de gouvernance qui seront mises en place. Les organismes de conservation connaissent bien le territoire et les enjeux de conservation, sont en lien constant avec les membres de leurs communautés respectives et sont des alliés des municipalités et gouvernements dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions de conservation.

En conclusion

Le Réseau de milieux naturels protégés tient à saluer le leadership et le travail réalisé par la CMM dans ce dossier. Le RMN, par la présente, apporte donc tout son soutien à la CMM dans sa démarche pour l’obtention d’un statut de paysage humanisé pour les collines Montérégiennes sur son territoire.

Nous tenons toutefois à souligner deux éléments fondamentaux à nos yeux :

- 1. Poursuivre l’implication des organismes de conservation membres de la Coalition des Montérégiennes dans le processus et les inclure dans la gouvernance;**
- 2. Intégrer la vision de ce paysage humanisé dès maintenant dans la mise en œuvre des nouvelles OGAT afin de garantir la connectivité entre les collines Montérégiennes et les autres milieux naturels, y compris en dehors du paysage humanisé.**

Nous espérons que cette démarche mènera à une reconnaissance et une protection pérenne et efficace pour l’ensemble des collines Montérégiennes.